



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DU PILOTAGE ET DE LA PROSPECTIVE
BUREAU DU RECRUTEMENT

Affaire suivie par : Carole SOUSSIN

☎ : 01.53.73.41.97

✉ : carole.soussin@interieur.gouv.fr

Paris, le **31 JUL. 2019**

19.00773

ARRÊTÉ BR N°
complétant l'arrêté BR n° 19.00771 du 29 juillet 2019
portant composition de la commission de sélection du recrutement
par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap « État »
pour des postes de catégorie B de la préfecture de police au titre de l'année 2019

LE PRÉFET DE POLICE

Vu l'arrêté préfectoral BR N° 19.00771 du 29 juillet 2019 portant composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap « État » pour des postes de catégorie B de la préfecture de police, au titre de l'année 2019 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral BR N° 19.00771 du 29 juillet 2019 susvisé portant composition de la commission de sélection du recrutement par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap « État » pour des postes de catégorie B organisé au titre de l'année 2019, est complété comme suit :

Mme Véronique POIROT

Attachée d'administration de l'État, responsable des ressources,
préfecture de police.

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et le directeur des ressources humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le lieu des entretiens de sélection des candidats.

Pour le préfet de police et par délégation,

L'Adjoint au Chef du Bureau du Recrutement

Benjamin SAMICO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedenonce.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr